

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi onze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
05 mars 2024

Présents : Mesdames, Messieurs CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien;

Mis en ligne :
14 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Procurations de vote et mandataires : BONNAFOUS Catherine donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel donne pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel, JOUAULT Jaroslava donne pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, LETENDRE Christophe donne pouvoir à DEGUILLARD Julie, VALLE Priscilla donne pouvoir à NOULLEZ Sébastien;

Présents : 23
Votants : 28
Quorum : 15

Absents : GARNIER Chrystèle.

Madame Aude MAHEO est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 05 mars 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 8

Délibération n°2024-021. Aménagement : Billard – validation du projet au stade APD (Avant Projet Définitif)

Rapporteur : L TORTELLIER

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1

VU l'avis favorable de la Commission Aménagement Patrimoine Mobilité Accessibilité en date du 20 février 2024,

Par délégation en date du 26 juin 2023, la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle de billard a été attribuée au cabinet CLARC, sis 2 Le Guérischet 35830 BETTON, Les travaux débuteront fin septembre 2024.

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage s'élève à 507 600 € HT.

La consultation des entreprises pour le projet sera effectuée selon une tranche ferme estimée à 507 600 €HT

Conformément au point 7 à l'ordre du jour, ce projet peut bénéficier d'une subvention des financeurs suivants :

- Etat, au titre de la DETR et/ou DSIL, à hauteur de 165 000 €HT
- Rennes Métropole, au titre du fond de concours, à hauteur de 200 000€HT

La consultation pour les travaux sera lancée fin avril pour une attribution au conseil du 1^{er} juillet 2024. Le marché de travaux sera composé de 15 lots :

Lot 1 – Curage - Démolition : 8000 €HT

Lot 2 – Gros œuvre : 125 000 €HT

Lot 3 – Ravalement : 22 000 €HT

Lot 4 – Charpente bois – Ossature bois - Bardage : 62 000 €HT

Lot 5 - Couverture ardoises- Couverture zinc : 55 000 €HT

Lot 6 - : Etanchéité : 12 000 €HT

Lot 7 – Menuiseries extérieures aluminium – Bois : 30 000 €HT

Lot 8 – Menuiseries intérieures : 13 000 €HT

Lot 9 – Doublages – Cloisons – Plafonds : 26 000 €HT

Lot 10 – Plafonds suspendus : 10 000 €HT

Lot 11 – Revêtements de sols durs – souples – revêtements muraux : 22 000 €HT

Lot 12 – Peinture : 10 000 €HT

Lot 13 – Plomberie – Chauffage - Ventilation : 79 800 €HT

Lot 14 – Electricité – CFA/CFO : 32 800 €HT

Lot 15 – V.R.D – Aménagements extérieurs : travaux qui seront gérés en régie sur le budget de la Zac de la Vigne

La construction de l'équipement « salle de billard » est prévue en lieu et place des fermes de la clotière. L'opération consiste en la Réhabilitation d'une longère et en la création d'une extension. La démolition d'une bâtisse existante sera réalisée préalablement par la maîtrise d'ouvrage.

Le projet se décompose ainsi :

- Rénovation d'un bâtiment tous corps d'états
- Construction en extension d'un bâtiment tous corps d'états
- Aménagements des extérieurs ; création de stationnement

Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 7 CONTRE (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla), **le conseil municipal décide**

DE VALIDER l'Avant-Projet Définitif pour la salle de billard pour une estimation de 507 600 €HT,
D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou son représentant à déposer le permis de construire et tout document s'y rapportant,
D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le marché public et tout document s'y rapportant y compris les avenants inférieurs à 5%.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

